

conservateurs furent traités de la même manière. Ces deux honorables messieurs qui sont allés, je l'espère, recevoir leur récompense, étaient des hommes, dont le Canada a toutes les raisons du monde d'être fier, et qui devront être considérés comme des citoyens modèles. Nous ne faisons ici que notre devoir en accentuant l'expression des regrets que nous éprouvons à l'occasion de la perte que le pays a souffert par leur mort.

L'honorable sir OLIVER MOWAT : Je crois que c'est le désir de la Chambre de ne pas passer à l'ordre du jour ce soir ; en conséquence, je propose l'ajournement de la Chambre.

L'honorable M. MILLER : Je suggérerai à mon honorable ami d'amender sa proposition, et de demander que la Chambre s'ajourne maintenant comme marque de respect pour la mémoire des deux sénateurs défunts.

L'honorable sir OLIVER MOWAT : Je n'y ai pas d'objection.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Est-ce que l'honorable chef de la droite accepte la suggestion du sénateur de Richmond ? Si la proposition est modifiée dans le sens de la suggestion, je m'abstiendrai de soumettre à la considération de la Chambre un sujet que je désire discuter. Mais si c'est une simple proposition d'ajournement, alors je profiterai de l'occasion pour attirer l'attention de l'honorable chef de la droite sur un sujet qui, je crois, mérite notre considération.

L'honorable sir OLIVER MOWAT : J'ai accepté la suggestion d'ajourner la Chambre comme marque de respect pour la mémoire des deux sénateurs décédés.

La proposition est adoptée.

La séance est levée.

SÉNAT.

Séance du mercredi, le 26 août 1896.

Présidence de l'honorable M. C. A. P. PELLETIER.

La séance est ouverte à trois heures.

Prière et affaires de routine.

QUESTION DE PRIVILÈGE.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Avant que l'on passe à l'ordre du jour, je désire attirer l'attention de l'honorable chef de la droite, sur une ou deux déclarations faites par l'un de ses collègues, l'honorable M. Blair, ministre des Chemins de fer et Canaux, pendant la campagne électorale qui a eu lieu dans le comté de Sunbury, Nouveau-Brunswick. J'en agis ainsi parce que je crois que ces déclarations sont de nature à jeter du discrédit sur l'honneur de cette Chambre et de ses membres, et, conséquemment, doivent non seulement être relevées par les sénateurs, mais doivent être aussi repoussées, si je puis employer une expression aussi forte, par le gouvernement dont M. Blair est l'un des membres. Je prends la parole pour demander plus particulièrement à mon honorable ami qui dirige cette Chambre, s'il a, comme ministre de la Justice de ce pays, été ou pu être en quoi que ce soit, partie à un trafic de sièges au Sénat.

Afin que la Chambre soit mise en pleine possession des faits dont je parle je lirai un ou deux extraits que je trouve dans un compte rendu publié par le *Daily Telegraph*, l'organe du parti libéral au Nouveau-Brunswick. Parlant de la position qu'il occupe dans le cabinet, et aussi du fait qu'il n'avait pas de comté, M. Blair employa le langage suivant :

Ce que M. King vous a dit est absolument et complètement vrai. J'étais, et je continue d'être, décidément opposé à la proposition que M. King abandonne son siège comme représentant de ces comtés unis, et que nous perdions ses importants services comme député au Parlement du Canada. Personnellement, je désirais, comme il l'a dit, faire un arrangement temporaire, qui me permit d'obtenir un siège au Sénat. L'un de mes amis consentait volontiers, comme il n'y avait aucune vacance, à me prêter, pour ainsi dire, son siège dans la Chambre haute pour la prochaine session, qui sera, je crois, courte et de peu d'importance.

Maintenant est-il possible qu'il y ait un sénateur dans cette Chambre, qui soit prêt à trafiquer de cette façon, du siège qu'il occupe